COMMUNE DE CONFORT-MEILARS

APPROBATION DE LA RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Par délibération du conseil municipal en date du 28 novembre 2019 et arrêté de M. le Préfet du Finistère en date du 26 décembre 2019, a été approuvée la révision de la carte communale sur le territoire de la commune de Confort-Meilars.
Cette délibération et arrêté préfectoral sont affichés en mairie pendant un mois, à compter du 6 janvier 2020.
Le dossier de carte communale est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture.